



GANACHE FESTIVAL - RÈGLEMENT

1. Le festival

La première édition du Ganache Festival, festival de courts métrages organisé par la société Ganache Studio, se tiendra en avril 2023 à Paris.

Les films seront projetés sur plusieurs séances au cours d'une ou deux journées.

2. Éligibilité - Caractéristiques du film

Pour candidater, les films doivent correspondre aux critères suivants :

- Genre : fiction ou documentaire (hors animation)
- Durée : inférieure ou égale à 20 minutes*
- Langue : français ou impérativement sous-titré en français
- Production : autoproduction ou première production professionnelle

*si la durée du film s'avère légèrement plus élevée, des exceptions pourront être faites. Prendre contact avec festival@ganache.studio

3. Éligibilité - Provenance des films

Sont éligibles à la candidature les films provenant de la **France** et de ses pays francophones frontaliers (**Belgique, Suisse et Luxembourg**).

4. Éligibilité - Âge des réalisateur.rice.s

Le festival sélectionnera uniquement des courts métrages de réalisateur.rice.s âgés **de 35 ans ou moins au moment de l'achèvement du film**. Le/la candidat.e devra être en mesure de présenter, si cela lui est demandé, un justificatif d'identité.

5. Programmation

La direction du festival se chargera de réunir un comité de visionnage qui établira la sélection du festival. Seront valorisés les projets singuliers et les mises en forme de visions personnelles.

6. Marrainage

Le festival se déroulera sous le regard bienveillant d'une marraine connue du milieu du cinéma.

7. Inscription

L'appel à candidatures se tiendra du 15 mars 2022 au 18 janvier 2023.



Les candidatures s'effectueront via la plateforme Filmfreeway, accessible également depuis le site du festival (www.ganache.studio/ganache-festival).

Les informations du film devront être renseignées en français.

Aucune candidature incomplète ne pourra être reçue.

Les candidat.e.s devront s'acquitter de la somme de **7€ de frais de participation** par film.

Dans l'éventualité où un.e candidat.e souhaiterait retirer son film, il/elle devra le faire avant le 25 janvier 2023 en adressant un mail à cet effet à festival@ganache.studio.

8. Sélection et envoi

La sélection sera annoncée le 24 février 2023. Cette sélection effectuée par le comité de visionnage avec la direction du festival ne pourra faire l'objet de réclamations.

La direction prendra à partir de cette date contact avec les ayants-droits des films sélectionnés, qui devront lui faire parvenir au plus vite les éléments ci-dessous :

- l'intégralité des éléments de communication existants (affiche, captures d'écran...)
- une copie du film sous format Apple Pro Res/Dnx ou DCP (via un hébergeur, par courrier ou en main propre)
- un court synopsis du film
- une courte biographie ainsi qu'une photo du/de la réalisateur.rice

Après l'annonce de la sélection officielle, aucun retrait de film ne pourra être accepté.

9. Droits

Les candidat.e.s attestent détenir tous les droits relatifs à leurs films (musique y compris).

Ils/elles autorisent le festival à diffuser les films dans le cadre de projections privées au sein du comité de sélection, puis, si sélectionnés, lors des projections publiques du Ganache Festival.

10. Annulation

Ganache Studio se réserve le droit de reporter ou annuler le festival en cas d'événement de force majeure. Le cas échéant, les frais de candidature ne seront pas remboursés.

11. Données personnelles et droit à l'image

Par sa candidature, le candidat accepte que les informations relatives au film et à lui-même/elle-même, les images tirées du film, et les photos du/de la candidat.e soient utilisées par le festival à des fins de communication à propos de l'événement (annonce des sélections, teaser, aftermovie, etc.).

12. Adhésion au règlement

La candidature au festival vaut adhésion au présent règlement.